

- **Quelles sont les prestations que fournit l'ADC ?**

L'ADC propose gratuitement des conseils juridiques, une orientation sociale et un soutien administratif. Chaque année, l'ADC fournit 1'800 consultations et oriente plus de 200 personnes vers d'autres acteurs associatifs spécialisés.

Au premier semestre 2026, l'ADC a assuré 880 rendez-vous : 194 en conseils et orientation sociale, 576 en conseils juridiques et 110 en soutien administratif. Ces accompagnements répondent à des besoins concrets et permettent aux personnes de comprendre et de faire valoir leurs droits.

Comprendre un courrier officiel, remplir un formulaire, faire valoir ses droits face à des sanctions ou effectuer une démarche en ligne peut devenir un obstacle lorsqu'on manque de ressources, de connaissances ou de maîtrise des outils numériques. Un accompagnement humain et accessible permet de surmonter ces difficultés.

Ces dernières années, nous avons d'ailleurs constaté une augmentation régulière de nos consultations, sachant que le nombre de demandeurs d'emploi est actuellement à son plus haut niveau depuis la pandémie.

- **De combien se monte la baisse de subvention ? Quelles en sont les conséquences ?**

Dans les processus d'austérité, il est habituel de voir des projets de coupes budgétaires de 2% ou de 3%. Mais la coupe prévue par le Conseil administratif de la Ville de Genève se monte à plus de 30%, ce qui est colossal ! Cette réduction menace gravement la capacité de l'association à accueillir, conseiller et accompagner les personnes confrontées au chômage et à la précarité.

Si cette coupe devait se confirmer, elle aurait inévitablement pour conséquences une chute vertigineuse des 1800 consultations organisées chaque année pour les chômeurs et les chômeuses. Et ce, dès le 1er janvier 2027, c'est-à-dire dans 3 mois.

Bien qu'il s'agisse de la subvention à l'ADC, les principales victimes de la coupe de plus de 30% seront les bénéficiaires.

De plus, cette coupe intervient alors que la situation sur le marché du travail se tend : précarisation des emplois, multiplication des contrats temporaires et sur appel, salaires trop bas, revenus insuffisants et parcours professionnels fragilisés par des périodes de chômage.

- **N'avez-vous pas d'autres sources de financement ?**

Les chômeurs et les chômeuses ont des moyens financiers limités étant donné que leurs indemnités ne représentent que 70% à 80% des salaires qu'ils percevaient en emploi. Dans la situation actuelle, le paiement du loyer, des assurances maladie et de l'alimentation sont prioritaires.

De ce fait, l'ADC tient à fournir un accès universel pour la défense des droits et s'oppose à toute logique de commercialisation, pour que tous et toutes puissent accéder à nos prestations en cas de besoin.

Enfin, le canton de Genève n'a pas donné suite à notre demande de subvention.

- **Que pouvons-nous faire pour éviter que la coupe se concrétise ?**

Pour le moment, la coupe de la subvention de l'ADC est dans le projet de budget 2027 du Conseil administratif, qui n'est pas encore approuvé. Mais les choses vont aller vite, c'est maintenant qu'il faut réagir. C'est le Conseil municipal, c'est-à-dire le parlement de la Ville, qui devra approuver le budget définitif en décembre.

Entre-temps, l'ADC vous invite à signer la pétition afin de maintenir le soutien aux personnes au chômage et en situation de précarité à Genève.

Le comité de l'ADC